



BNP PARIBAS

FEVRIER 2015

## « Free Troc Party »

**Samedi 21 février 2015 à 15h** au Centre d'Animation Montgallet est organisée une free troc party, **gratuit**, dont le principe est de troquer ses propres vêtements contre d'autres .

Tout est entièrement gratuit, aucune vente n'est autorisée et vous repartirez avec tout ce que vous souhaitez ! Vous devez apporter au moins 5 vêtements.

Le formulaire d'inscription sera mis en ligne le 15 février

### Plus d'informations :

<http://goo.gl/QdGQXg>

## « La Maison des Petits »

Lieu d'accueil artistique pour les enfants de 0 à 5 ans et les parents, conçue par le CENTQUATRE, elle offre aux enfants un espace d'écoute, de rencontre et de création artistique.

Accueil gratuit, 30 places disponibles, sans réservation.

<http://goo.gl/GOePFd>

## Pôles et Fonctions

### BOURSE AUX ETUDIANTS 2015

Depuis le 15 janvier 2015, les étudiants peuvent effectuer en ligne leur demande de bourse sur critères sociaux et/ou de logement en résidence universitaire en vue de la rentrée universitaire 2015.

Un dossier social étudiant (DSE) est ainsi à constituer, et un simulateur de bourse est disponible.

Si le niveau d'échelon est compris entre « 0 bis » et « 7 », le montant annuel des bourses est précisé par le simulateur.

**Plus d'informations :** <http://goo.gl/H0VGyG>

De plus, en tant que salarié BNP Paribas, votre gestionnaire de complémentaire retraite « Malakoff-Médéric » peut offrir sous certaines conditions une bourse d'études.

<http://goo.gl/DIV8z>

### INDEMIT'AIR : SITE POUR L'INDEMNISATION DES VOLS AÉRIENS

**Victime de surbooking, d'un retard ou d'une annulation de vol :** l'UFC-Que Choisir aide les passagers aériens à obtenir simplement l'indemnisation qui leur est due conformément aux textes législatifs et à la jurisprudence européenne.

Le vol concerné peut être en partance d'un aéroport, quel qu'il soit, situé dans l'Union européenne (UE) ou à destination de l'UE avec une compagnie aérienne de l'UE, d'Islande, de Norvège ou de Suisse.

Une fois l'inscription réalisée gratuitement et le dossier vérifié, l'UFC-Que Choisir vous demande de lui adresser les pièces justificatives.

**La Rétroactivité est possible** si votre retard de vol a moins de 2 ans, ou que votre surréservation ou annulation a moins de 5 ans.

**Le service « Indemnit'Air »** est entièrement **gratuit** et l'UFC-Que Choisir s'occupe du dossier en vue d'obtenir votre indemnisation. En cas d'indemnisation, et dans ce cas seulement, une commission de 25 %, est prélevée sur les fonds en vue de couvrir les frais relatifs à la mise en place et au suivi de ce service. Rien n'est à payer d'avance, c'est votre indemnité qui est réduite de 25 % pour couvrir nos frais. La commission ne s'applique pas aux adhérents des associations locales UFC-Que Choisir.

#### Quelle indemnisation ?

Le montant de l'indemnisation dépend de la distance du vol mais aussi de l'ampleur du retard. En cas d'annulation, de refus d'enregistrement ou d'arrivée avec **plus de trois heures de retard** à la destination finale, vous avez droit à une indemnisation allant de 250 à 600 euros : dans l'Union européenne jusqu'à 1 500 km : 250 euros, plus de 1 500 km : 400 euros

Entre un aéroport de l'Union européenne et un aéroport situé hors de l'Union européenne :

Jusqu'à 1 500 km : 250 euros, De 1 500 à 3 500 km : 400 euros, Plus de 3 500 km : 600 euros

**Plus d'informations :** <http://goo.gl/rpKtDc>

Indemnit'Air

Surbooking Retard Annulation de vol

Grâce à l'UFC-Que Choisir, faites-vous indemniser !

Je m'enregistre en moins de 5 minutes